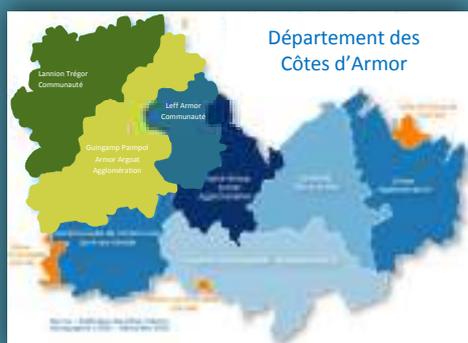


Se repérer dans les dispositifs d'accès à la mobilité pour l'emploi, la formation, et l'insertion



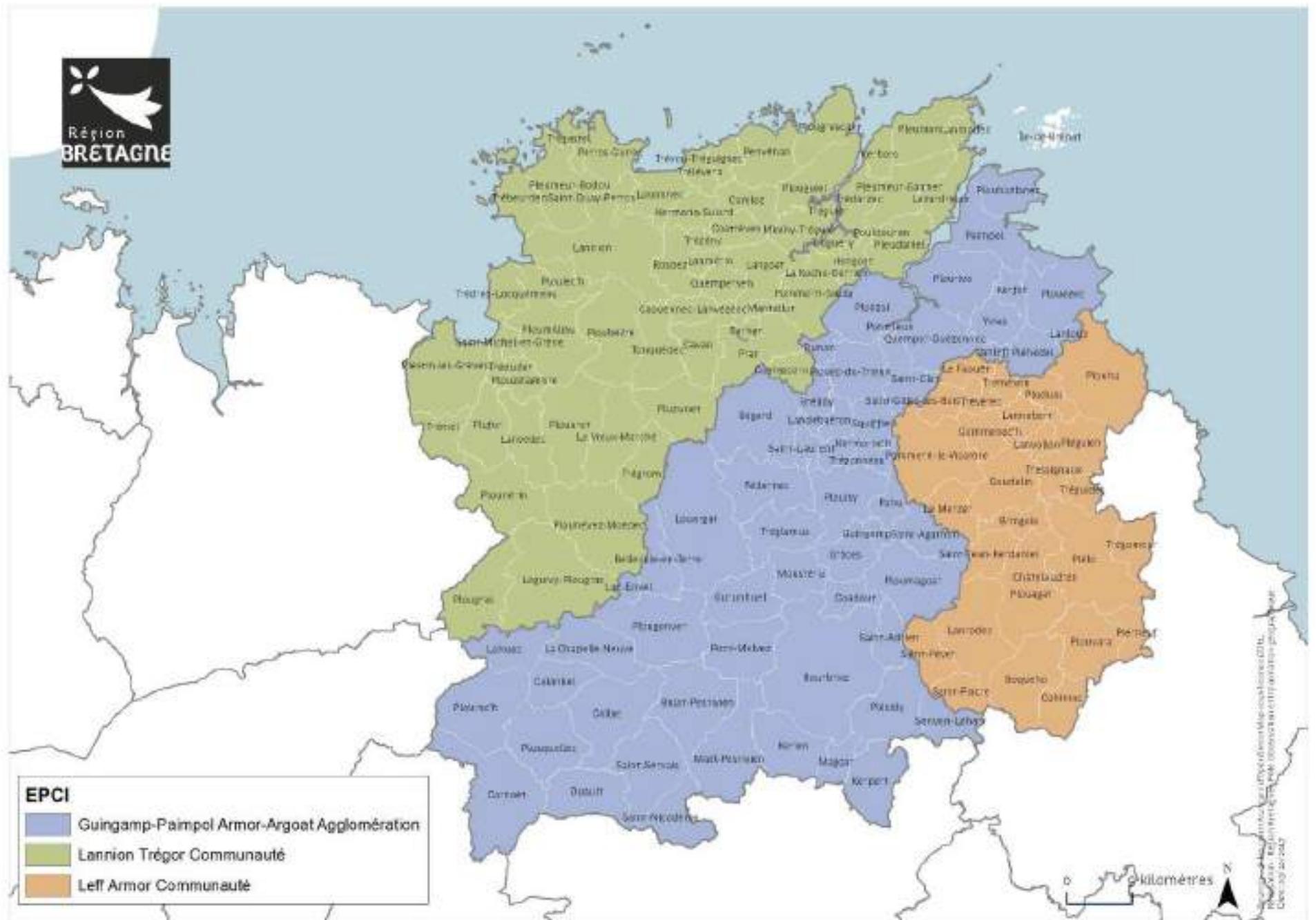
Lannion Trégor Communauté

Leff Armor Communauté

Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération



→ Guide destiné aux professionnels de l'accompagnement socio professionnel



Contexte

Ce guide a été réalisé par un collectif de partenaires locaux des territoires de Lannion et de Guingamp. Ce groupe travaille sur les problématiques d'accès à l'emploi, à la formation, et à l'insertion, notamment les freins périphériques, et a fait le choix de prioriser le champ de la mobilité, en proposant ce guide à destination des professionnels.

Depuis début 2017, ce travail s'inscrit dans le cadre de la co-gouvernance emploi-formation sur les territoires de Guingamp et Lannion, incarnée par les Commissions Territoriales Emploi Formation, pilotées par les sous préfet.es et les conseiller.ères régionaux.ales référent.es emploi formation de ces deux territoires. Cette Commission a pour objectif d'analyser et de partager les enjeux emploi, formation, d'identifier des problématiques et des pistes d'actions, de valider un plan d'action concerté, de suivre sa mise en œuvre et d'évaluer les actions menées localement (freins périphériques, attractivité des territoires, secteurs d'activités, filières/ alternance, publics ,...)

Périmètre géographique

Cet outil, réalisé sur le Pays de Guingamp en 2014, a été actualisé et enrichi.

L'environnement territorial évoluant, le périmètre géographique de ce guide correspond aux trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des territoires de Lannion et Guingamp :

-  Lannion Trégor Communauté (LTC),
-  Leff Armor Communauté (LAC),
-  Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A)

→ La carte en page précédente représente ces 3 EPCI avec l'ensemble des communes.

Méthodologie

Chaque fiche propose une aide ou initiative favorisant la mobilité permettant l'accès à l'emploi, la formation et à l'insertion. Les fiches sont numérotées et regroupées par thématiques et rubriques (code couleur) :

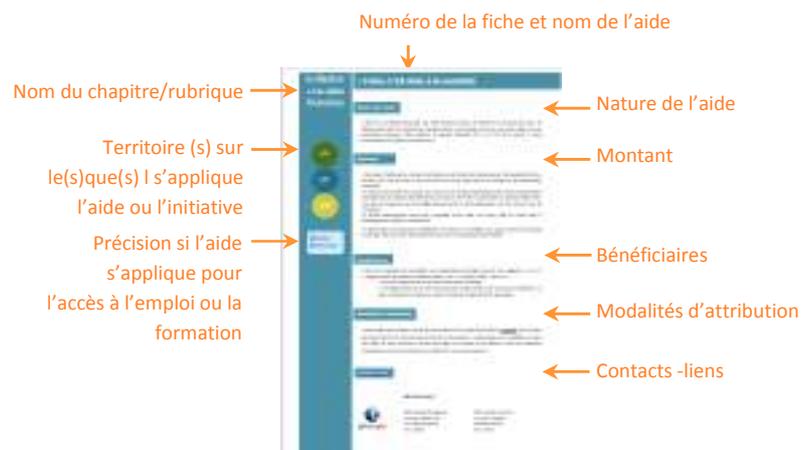
1. Apprendre à conduire

2. Se déplacer

3. Acheter /faire réparer son véhicule

Deux types d'index permettent de se repérer : l'un avec une entrée par thématique, l'autre avec une entrée par « public ».

Chaque fiche est structurée de la manière suivante :



Il est à noter que les informations de ces fiches sont susceptibles d'évoluer selon les orientations des financeurs notamment, et qu'il est important de se référer au contact indiqué sur chaque fiche pour obtenir de plus amples informations.

Les partenaires ont souhaité que ce guide soit exhaustif mais il est possible qu'une aide ou initiative locale ne soit pas mentionnée.

Vous pouvez contribuer à l'amélioration de cet outil (Aide, initiative non citée, partenariat, ...)

→ Nous vous invitons à contacter :

POINT RÉGION DE SAINT-BRIEUC

16 rue du 71^e Régiment d'infanterie
22 000 Saint-Brieuc
TÉL. : 02 96 77 02 80 - Fax : 02 96 77 02 81
point-region-stbrieuc@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh

APPRENDRE A CONDUIRE

→ LES AIDES FINANCIERES

- >Fiche n°1 : Permis à 1€ par jour
- >Fiche n°2 : Aide au permis Pôle Emploi
- >Fiche n°3 : Microcrédit
- >Fiche n°4 : Aide MSA
- >Fiche n°5 : FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes
- >Fiche n°6 : FDI Fonds Départemental d'Insertion
- >Fiche n°7 : CPF Compte Personnel Formation
- >Fiche n°8 : Pass'Engagement

SE DEPLACER

→ SE RENSEIGNER SUR LES MOYENS DE TRANSPORTS

- > Fiche n°9 : BreizhGo
- > Fiche n°10 : Centrale de mobilité Tibus

→ LES MOYENS DE TRANSPORTS

TRANSPORTS COLLECTIFS

- > Fiche n°11 : Réseau de transport public régional en Côtes d'Armor
- > Fiche n°12 : Réseau TiBus
- > Fiche n°13 : Axéobus Transports Collectifs Guingamp Communauté
- > Fiche n°14 : LES TILT : Transports Intercommunaux de Lannion-Trégor
- > Fiche n°15 : ALLO'TAD Transport à la demande Lanvollon Plouha
- > Fiche n°16 : TAD LTC/Transports à la demande Lannion Trégor Communauté
- > Fiche n°17 : Trans Bro Bear
- > Fiche n°17 bis : Trans Bro Bear (pays de Bégard)
- > Fiche n°18 : Les transports collectifs privés en Côtes d'Armor

TRANSPORTS INDIVIDUELS

- > Fiche n°19 : Les vélok'tro
- > Fiche n°20 : Location de vélos électriques
- > Fiche n°21 : Location de scooter
- > Fiche n°22 : Service location du FASTT

COVOITURAGE

- > Fiche n°23 : Covoiturage dans les Côtes d'Armor - Ticoto & BlaBlaCar

→ LES AIDES FINANCIERES

- > Fiche n°24 : Aide à la mobilité
- > Fiche n°25 : EPAPE
- > Fiche n°26 : Indemnités de transport
- > Fiche n°27 : ARGOAT
- > Fiche n°28 : FAJ Fonds d'Aide aux Jeunes
- > Fiche n°29 : FDI Fonds Départemental d'Insertion

SE DEPLACER

→ LES TARIFS

- > Fiche n°30 : Abonnement Uzuel
- > Fiche n°31 : Billet A/R et carnet
- > Fiche n°32 : Tarif TER moins de 26 ans
- > Fiche n°33 : Les Prix Ronds
- > Fiche n°34 : Tarifs TIBUS

→ LES TARIFS SOLIDAIRES

- > Fiche n°35 : Billet Actuel Emploi
- > Fiche n°36 : Carte Actuel
- > Fiche n°37 : Tarifs Solidaires TILT
- > Fiche n°38 : TIBUS - Ticket social
- > Fiche n°39 : Bon transport

ACHETER - FAIRE REPARER SON VEHICULE

→ LES AIDES FINANCIERES

- > Fiche n°40 : FDI Fonds Départemental d'Insertion
- > Fiche n°41 : Aide à l'entrée dans la vie active (MSA)
- > Fiche n°42 : EPAPE
- > Fiche n°43 : Garage solidaire (Carhaix)
- > Fiche n°44 : Garage solidaire Meca Rapid (Saint Brieu)
- > Fiche n°45 : Mobiliz - Garage solidaire
- > Fiche n°46 : Microcrédit
- > Fiche n°47 : Crédit automobile Intérimaire
- > Fiche n°48 : Pass'Engagement
- > Fiche n°49 : Les autos du cœur

L'éligibilité des publics aux aides → *Se référer au numéro de fiches correspondantes*

	Apprendre à conduire	Préparer son déplacement	Se déplacer	Acheter/ réparer son véhicule
Tout public	Compte Personnel de Formation n°7	BreizhGo n°9 Centrale de mobilité Tibus n°10	Réseau de transport public régional n°11 Réseau TIBUS n°12 Axéobus (GP3A) n°13 TAD LTC n°16 TAD GP3A n°17 Les transports collectifs privés n°18 Covoiturage n°23 Abonnement UZUEL n°30 Billet A/R et carnet n°31 Les prix ronds TER n° 33	
Demandeurs d'emplois	Aide au permis Pôle Emploi n°2 Microcrédit n°3 Compte Personnel de Formation n°7	BreizhGo n°9 Centrale de mobilité Tibus n°10	Aide à la mobilité n°19 EPAPE n°20 Billet Actuël Emploi n°30 Ticket social Réseau Tibus n°31	EPAPE n°42 Garage Solidaire Saint Briec et Carhaix n°43-44 Microcrédit n°46
Bénéficiaires RSA	Microcrédit n°3 FDI n°6 Compte Personnel de Formation n°7	BreizhGo n°9 Centrale de mobilité Tibus n°10	EPAPE n°25 FDI n°29 Carte Actuël n°36 Ticket social Réseau Tibus n°38	EPAPE n°42 FDI n°40 Garage Solidaire Saint Briec et Carhaix n°43-44 Microcrédit n°46 Mobiliz n°45
Jeunes de 16 à 25 ans	Permis à 1 €/jour n°1 Microcrédit n°3 Aide MSA n°4 FAJ n°5 Compte Personnel de Formation n°7 Pass' Engagement n° 8	BreizhGo n°9 Centrale de mobilité Tibus n°10	Location de scooter n°21 EPAPE n°25 FAJ n°28 Billet A/R et carnet n°31 Tarif TER moins de 26 ans n°32 Ticket social Réseau Tibus n°38	Pass 'Engagement n°48 Aide MSA n°41 EPAPE n°42 Garage Solidaire Saint Briec et Carhaix n°43-44 Microcrédit n°46
Stagiaires en formation	Microcrédit n°3 Compte Personnel de Formation n°7	BreizhGo n°9 Centrale de mobilité Tibus n°10	EPAPE n°25 Indemnités de transport n°26	EPAPE n°42 Garage Solidaire Saint Briec et Carhaix n°43-44
Apprentis	Microcrédit n°3 Compte Personnel de Formation n°7	BreizhGo n°9 Centrale de mobilité Tibus n°10	EPAPE n°25 ARGOAT n°27 Carte Actuël n°36	EPAPE n°42 Garage Solidaire Saint Briec et Carhaix n°43-44 Microcrédit n°46
Intérimaires	Microcrédit n°3 Compte Personnel de Formation n°7	BreizhGo n°9 Centrale de mobilité Tibus n°10	Service location du Fastt n°22	Microcrédit n°46 Crédit automobile intérimaire n°47 Mobiliz n°45

APPRENDRE A CONDUIRE

→ LES AIDES FINANCIERES

>Fiche n° 1 : Permis à 1 € par jour

>Fiche n° 2 : Aide au permis Pôle Emploi

>Fiche n° 3 : Microcrédit

>Fiche n° 4 : Aide MSA

>Fiche n° 5 : FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes

>Fiche n° 6 : FDI Fonds Départemental d'Insertion

>Fiche n° 7 : CPF Compte Personnel Formation

>Fiche n° 8 : Pass'Engagement

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°1 Permis à 1 € par jour

Nature de l'aide

Le « permis à 1 € par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus à financer leur préparation au permis de conduire pour les catégories B véhicule léger et A (A1 et A2).

Montant

Le « permis à 1 € par jour » permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement : le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Le montant du prêt doit être égal à 600 €, 800 €, 1000 € ou 1200 € sans excéder le montant inscrit dans le contrat de formation ou à 600 € dans le cas d'obtention d'une aide complémentaire directe de l'État ou d'une collectivité locale.

Depuis le 1er juillet 2016, de nouvelles modalités de souscription :

➔ Les candidats n'ayant jamais bénéficié du dispositif peuvent à l'occasion d'une inscription à la formation au permis de conduire prétendre à un prêt d'un montant compris entre 600 à 1200€.

Bénéficiaires

Cette aide s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans au plus à la date de signature du contrat de formation dans une auto-école partenaire, quelle que soit leur situation, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Ce prêt ne peut être attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire et pour une première inscription. Si le candidat est mineur, ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat.

Modalités d'attribution

Il faut choisir une auto-école partenaire de l'opération repérable via un logo sur la vitrine. Liste des auto-écoles partenaires sur le site de la Sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/> rubrique « connaître les règles ». En fonction d'un nombre d'heures nécessaire et d'un devis, le jeune signe un contrat de formation.

Il faut ensuite se rendre dans une banque, un établissement financier ou un organisme associé également partenaire. Liste sur le site de la Sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/> rubrique « connaître les règles ». L'acceptation du dossier dépend de l'établissement financier qui peut exiger une personne caution ou un co-emprunteur.

Cas de jeunes exclus de ce prêt faute de caution : le Comité interministériel de la sécurité routière peut assurer la prise en charge publique du cautionnement du prêt s'ils sont inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi. Il faut fournir à l'établissement de crédit, une attestation d'éligibilité à la caution publique établie par un des réseaux accompagnant, également partenaire.

Contact Lien



→ Toute l'information sur <http://www.securite-routiere.gouv.fr/>
Rubrique connaître les règles

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°2 Aide au permis Pôle emploi

Nature de l'aide

L'aide au permis de Pôle emploi peut être mobilisé lorsque son absence représente un frein réel à la reprise d'un emploi.

Cette aide n'est accordée qu'une seule fois.

Le délai maximum pour passer l'ensemble des épreuves du permis est de 1 an.

Montant

L'aide est plafonnée à 1 200 €.

Bénéficiaires

Cette aide s'adresse aux demandeurs d'emploi en catégorie 1,2,3,4 ayant 24 mois d'inscription dans les 36 derniers mois (dont les 6 derniers mois en continu) .

Non indemnisés au titre d'une allocation chômage ou bénéficiaires d'une allocation chômage dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE mini.

Modalités d'attribution

La demande est à effectuer en préalable à l'inscription en auto-école.

Les versements se font sur la base de :

- 1er versement lors de l'inscription à l'auto-école,
- 2ème versement lors de l'obtention du code,
- 3ème versement lors de l'obtention du permis de conduire (ou 2 présentations à l'examen de conduite ou réalisation de 30h de cours de conduite.

Les versements sont effectués à l'auto-école.

Contact Lien



→ Pôle Emploi

Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 3949

Pôle emploi Lannion
1 rue du muguet
22300 Lannion
Tél : 3949

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°3 Microcrédit

Nature de l'aide

Le microcrédit est un prêt destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Initialement conçu pour financer des projets professionnels de création ou développement d'entreprise, ce dispositif a été étendu par la loi Borloo du 18 janvier 2005 au financement de projets personnels contribuant à améliorer la situation personnelle du bénéficiaire (économique, sociale, familiale...).

Montant

Le montant (minimum 300€) est limité à 3 000 € (sauf accident de la vie), remboursable par des mensualités adaptées, constantes, sur une durée comprise entre 6 et 36 mois, avec un taux d'intérêt fixe et ne déséquilibrant pas le budget du ménage. Le microcrédit personnel est un prêt personnel et non un crédit renouvelable.

(Assurance facultative)

Bénéficiaires

Les personnes exclues du crédit classique bancaire mais disposant d'une capacité de remboursement suffisante et ayant un projet d'insertion économique ou sociale (exemple de personnes : allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi indemnisés, travailleurs précaires en CDD ou en intérim, aux revenus irréguliers...).

Nature des projets : achat ou réparation de véhicule, financement de permis de conduire.

Modalités d'attribution

Se mettre en contact avec les intervenants du microcrédit :

Les réseaux accompagnants qui adhèrent au dispositif : accueil des demandeurs, identification/émergence du projet, analyse de la situation budgétaire et des aides de droit commun existantes, information complète sur le dispositif (un crédit engage et doit être remboursé), montage du dossier si éligibilité du demandeur, instruction, et suivi/accompagnement du bénéficiaire tout au long du remboursement du prêt.

Les réseaux bancaires qui adhèrent au dispositif (agrés par le FCS- Fonds de Cohésion Sociale) : étude du dossier transmis par le réseau accompagnant et décision d'octroi ou non du prêt demandé – transmission de la décision à l'emprunteur et au réseau accompagnant - Si octroi, transmission du contrat de prêt au bénéficiaire pour signature, suivi des prêts pendant toute leur durée de vie.

Contact Lien

Caisse des dépôts → Toute l'information sur France-microcredit.org
(Liste des structures proposant le microcrédit + liste des réseaux bancaires).

- Croix Rouge française des Côtes d'Armor
- Familles rurales des Côtes d'Armor
- FNARS de Bretagne

ADIE → Toute l'information sur www.adie.org

Cap Entreprises - 30 rue des Châtelets - BP 9101 - 22 031 Saint Briec cedex 09
Conseillère crédit : Frédérique Guillou - 02 96 76 63 78 - 06 88 09 14 26 fguillou@adie.org
Permanences : Guingamp, Lannion, Loudéac, Dinan.

Modalités ADIE

- Accueil du demandeur,
- Identification/émergence du projet, analyse de la situation budgétaire et des aides de droit commun existantes, information complète sur le dispositif (un crédit engage et doit être remboursé).
- Montage du dossier si éligibilité du demandeur.
- Suite à accord d'un comité d'attribution, suivi et accompagnement du bénéficiaire tout au long du remboursement du prêt.
- Montant du micro crédit pour l'emploi salarié Adie limité à 5000€ remboursable par des mensualités adaptées, constantes, sur une durée comprise entre 12 et 36 mois.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°4 Aide MSA au permis de conduire

Nature de l'aide

Cette aide concerne le financement des frais liés à la préparation et/ou au passage du permis de conduire B, ou du permis moto.

Elle est versée par la MSA.

Montant

Montant accordé : 300 € non renouvelable.

Bénéficiaires

Jeunes de plus de 18 ans à 25 ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande relevant du régime de la MSA.

Modalités d'attribution

Régime d'affiliation

Familles affiliées à la MSA en Prestation Familiale ou à défaut (si plus ou pas de droit aux prestations familiales), relevant de l'assurance maladie du régime agricole depuis au moins 6 mois.

Ressources

- Le quotient familial de la famille doit être inférieur à 850 € (dernier avis d'imposition).
- Si c'est le jeune qui effectue la demande, ses ressources doivent être inférieures au SMIC brut en cours majoré de 10 % (3 derniers bulletins de salaire).

Délai

Le jeune doit formuler une demande au plus tard six mois après l'obtention du permis.

Contact Lien



→ MSA d'Armorique
12, rue de Paimpont
22000 Saint Brieuc
02 98 85 79 79

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°5 FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes

Nature de l'aide

Le FAJ a pour objet principal d'apporter une aide financière ponctuelle aux jeunes de 18 à 25 ans éprouvant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle : subsistance, frais liés au transport, la santé, la formation ou le logement, les dépenses engendrées par une recherche d'emploi, la mobilité pour des déplacements liés à une formation ou en apprentissage, l'apprentissage de la conduite : les 10 dernières leçons.

La gestion administrative et financière est confiée aux Missions Locales.

Montant

L'aide accordée en une ou plusieurs fois est plafonnée à :

600€ maximum par année civile avec possibilité de dérogation jusqu'à 700€.

80 € pour les aides d'urgence à intégrer ultérieurement dans le « droit de tirage » sur la période considérée.

Pour le permis, prise en charge possible de dix leçons de conduites dans la limite de 500€, y compris la présentation au permis.

Bénéficiaires

Jeunes de 18 à 25 ans révolus.

Les jeunes allocataires du RSA.

Les jeunes en "Garantie Jeunes", dans la limite 320€ le 1er mois dans l'attente de rémunération ou sur dérogation jusqu'à 600€ les deux premiers mois.

Modalités d'attribution

L'aide est accordée sous conditions de ressources et charges mensuelles du jeune ou du ménage.

Un comité d'attribution prend sa décision après examen des demandes et évaluation de l'intérêt du projet d'insertion sociale et/ou professionnel du jeune concerné.

Contact Lien

→ Mission Locale Ouest Côtes d'Armor



Antenne de Guingamp
10 rue du 48ème RI
02 96 40 17 30

Antenne de Paimpol
Centre Henri Dunant
02 96 20 43 79

Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09

LTC

LAC

GP3A

Emploi
 Formation

> Fiche n°6 FDI Fonds Départemental d'Insertion

Nature de l'aide

Le Fonds Départemental d'Insertion est une aide financière versée par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du RSA dans une démarche d'insertion professionnelle.

Nature des aides	Prise ou reprise d'un emploi	Formation
Permis de conduire (sous réserve obtention du code)	✓	

Montant

Correspond à la prise en charge de 10 heures de leçons de conduite véhicule léger.

Bénéficiaires

Bénéficiaires du RSA tenus aux obligations de démarches et étant dans une démarche d'insertion professionnelle.

Les allocataires en contrat aidé en ACI, sont éligibles au FDI s'ils étaient au rSa socle à l'embauche, seulement lors de leur 1^{er} Contrat CDDI (pas dans le cadre d'un renouvellement).

Modalités d'attribution

- Dossier à constituer auprès du travailleur social préalablement à la réalisation des heures de conduite ; aide accordée sur présentation de devis et après passage en commission interne.
- Toute demande doit s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle validée dans le cadre du CER (Contrat d'Engagements Réciproques) ou d'un PPAE (Projet Personnalisé d'Aide à l'Emploi).
- Aide accordée sous réserve d'avoir au préalable sollicité les aides institutionnelles déjà existantes.
- Présentation de l'attestation d'obtention du code délivrée par l'Etat (fourni par l'autoécole).

Contact Lien



→ Conseil Départemental, Maisons du département

Maison du Département
Guingamp/Rostrenen
9, Place St Sauveur
02 96 40 10 30

Maison du Département Lannion/Paimpol
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728
223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°7 Compte personnel Formation

Nature de l'aide

Le Compte Personnel de Formation, peut être mobilisé pour le financement de la préparation théorique et pratique du permis de conduire de catégorie B.

Le permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte.

Montant

Le solde d'heures disponibles détermine le montant utilisable pour ce projet. Le reste est à la charge du demandeur d'emploi.

Bénéficiaires

Toute personne titulaire d'un compte personnel de formation.

Modalités d'attribution

Pour les salariés :

L'OPCA instruit et valide la demande saisie sur www.moncompteformation.gouv.fr.

Le projet sera financé selon le taux horaire en vigueur appliqué par l'OPCA.

Pour les demandeurs d'emploi :

Le demandeur d'emploi créé sur son compte CPF la formation et demande à l'auto-école une AIF DEVIS. Il la transmet ensuite à un opérateur du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

Le projet sera financé à hauteur de 9€ par heure disponible.

Contact Lien

→ Toute l'information sur www.moncompteformation.gouv.fr

Intitulé formation	Actions
Permis de conduire catégorie B (Code CPF : 206) <i>Liste établie par CPF (accessible à tous)</i>	→ Voir cette formation ★ Ajouter aux favoris

Résumé :
Le permis B permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids ne dépasse pas 750 kg. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen.
Code formation éligible CPF : 206
Niveau de formation : Sans niveau spécifique
Type de certification : Habilitation
Editeur de la formation : CPF (accessible à tous)

[Voir la fiche complète](#) [Plus d'informations pour cette formation](#)

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°8 PASS'ENGAGEMENT

Nature de l'aide

Octroi d'une bourse par le Conseil Départemental 22 auprès des jeunes Costarmoricains de 18 à 25 ans en contrepartie d'un engagement bénévole dans une association intervenant autour des services rendus à la personne (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aides aux devoirs...). Un appel à projet est lancé en mars/avril de l'année pour un engagement de septembre de la même année à juin de l'année suivante.

Montant

Le montant de la bourse peut aller jusqu'à 1200€.

Bénéficiaires

Le Pass'Engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes costarmoricains de 18 à 25 ans, incitant à une citoyenneté active et responsable.

Les projets des jeunes peuvent porter sur le passage du permis de conduire, l'achat d'un véhicule, le logement ou encore les études et/ou la formation.

Modalités d'attribution

Il est demandé aux jeunes de s'engager entre 2 et 3 heures par semaine, de septembre à juin au sein d'une association. En contrepartie, ils recevront une bourse. Celle-ci sera versée en 2 fois (50% novembre/décembre et le solde à 6 mois d'engagement sur justificatifs).

Le remboursement pourra être demandé en cas d'abandon de l'engagement.

Contact Lien



→ Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

Antenne de Guingamp
10 rue du 48ème RI
02 96 40 17 30

Antenne de Paimpol
Centre Henri Dunant
02 96 20 43 79

Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09



→ Conseil Départemental, Maisons du département

Maison du Département
Guingamp/Rostrenen
9, Place St Sauveur
02 96 40 10 30

Maison du Département Lannion/Paimpol
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728
223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

SE DEPLACER

→ SE RENSEIGNER SUR LES MOYENS DE TRANSPORTS

> Fiche n° 9 : BreizhGo

> Fiche n° 10 : Centrale de mobilité Tibus

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°9 BreizhGo Portail des transports

Nature de l'aide

Pour renforcer l'attractivité des transports publics en Bretagne et pour répondre aux attentes des voyageurs sur l'information dans les transports, les collectivités bretonnes responsables des transports ont développé le site d'information multimodale BreizhGo.com.

Ce site permet de préparer son voyage en transport public en calculant son itinéraire parmi 25 réseaux bretons, soit la quasi-totalité de la Bretagne, et toutes les gares françaises.

Contact Lien

→ *Toute l'information sur www.breizhgo.com*



Nature de l'aide

Les conseillers en mobilité de la centrale de mobilité TIBUS vous renseignent, sur simple appel au 0810 22 22 22 sur l'ensemble de l'offre de transport disponible sur le territoire costarmoricain et vous aident à optimiser votre déplacement. L'information est fiable, multimodale et personnalisée.

La centrale de mobilité permet également la réservation de l'ensemble des transports à la demande sur le territoire départemental (à l'exception de DISTRIBUS).

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation



- | | | | |
|-----------|------------------------------------|-----------|---|
| 1 | Saint-Brieuc / Paimpol | 24 | Paimpol / L'Arcouest |
| 4 | Saint-Brieuc / Lanvollon / Paimpol | 25 | Paimpol / Pleubian / Lézardrieux |
| 6 | Saint-Brieuc / Guingamp / Lannion | 26 | Lannion / Penvenan |
| 21 | Guingamp / Rostrenen | 27 | Lannion / Paimpol |
| 22 | Guingamp / Plouha | 30 | Lannion / Morlaix
→ Tél. 0 800 881 087 ou cat22.fr |
| 23 | Guingamp / Loguivy-Plougras | | |

Contact Lien

→ Toute l'information sur <http://www.tibus.fr/>



Du lundi au vendredi de 7h à 20h
et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

SE DEPLACER

→ LES MOYENS DE TRANSPORTS

TRANSPORTS COLLECTIFS

- > Fiche n°11 : Réseau de transport public régional en Côtes d'Armor
- > Fiche n°12 : Réseau TiBus
- > Fiche n°13 : Axéobus Transports Collectifs Guingamp Communauté
- > Fiche n°14 : LES TILT : Transports Intercommunaux de Lannion-Trégor
- > Fiche n°15 : ALLO'TAD Transport à la demande Lanvollon Plouha
- > Fiche n°16 : TAD LTC/Transport à la demande Lannion Trégor Communauté
- > Fiche n°17 : Trans Bro Bear, Transport à la demande
- > Fiche n°17 bis : Transport à la demande GP3A
- > Fiche n°18 : Les transports collectifs privés en Côtes d'Armor

TRANSPORTS INDIVIDUELS

- > Fiche n° 19 : Les vélok'tro
- > Fiche n° 20 : Location de vélos électriques
- > Fiche n°21 : Location de scooter
- > Fiche n°22 : Service location du FASTT

COVOITURAGE

- > Fiche n°23 : Covoiturage dans les Côtes d'Armor - Ticoto & BlaBlaCar

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°11 Le réseau de transport public régional

Lignes TER :

Ligne routière St-Brieuc -Lannion - Morlaix - Brest

Ligne routière Rennes - Lannion

Ligne routière Guingamp - Carhaix

Ligne routière - Paimpol

Nature de l'aide

Le Conseil régional de Bretagne est responsable d'un réseau de transport public regroupant les lignes TER et des lignes routières sur l'ensemble du territoire. Il a mis en place sur son réseau une gamme tarifaire pour faciliter l'accès de tous au transport public et notamment pour les besoins de déplacements liés à l'emploi et à la formation. Des offres particulières ont été bâties pour le besoin de mobilité des jeunes.

Montant

➔ Pour les déplacements quotidiens :

Abonnement mensuel ou hebdomadaire : abonnement UZUEL (fiche n°30).

➔ Pour les déplacements occasionnels, voire réguliers :

Billet aller/retour et carnet,

Tarif TER- de 26 ans,

Carte Actuel,

Billet Actuel Emploi.

Bénéficiaires

Différents selon la nature du titre de transport : tout public, - de 26 ans, apprentis, personnes en difficulté,...

Modalités d'attribution

Pour TER : en gare et boutiques SNCF, sur les distributeurs de billets régionaux, sur internet. L'ensemble des titres sont chargeables sur carte KorriGo.

Pour les lignes routières régionales : en gare routière, à bord, dans un réseau de distributeurs agréés.

Contact Lien



→ Toute l'information sur
www.ter.sncf.com/bretagne

Par téléphone

TER Bretagne : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 10h à 17h.

36 35 :

Services téléphoniques, accessibles par simple reconnaissance vocale, tous les jours de 7h à 22h. Prix d'un appel : 0,40 € TTC/mn hors surcoût éventuel de votre opérateur.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°12 Réseau TIBUS

Réseau interurbain des Côtes d'Armor

Nature de l'aide

22 lignes de transport desservent le Département. Le réseau TIBUS propose un tarif unique pour se déplacer quel que soit la durée ou longueur du trajet. Certains services sont à la demande et doivent être réservés la veille au plus tard.

Montant

- Ticket unique à 2 €.
- Carnet de 10 trajets à 15 €.
- Abonnement mensuel à 40 €.
- Abonnement annuel à 400 €.

Bénéficiaires

Tout public, habitant ou non le Département des Côtes d'Armor.

Modalités d'attribution

- Pour le ticket unique et le carnet de 10 trajets : Achat auprès du conducteur.
- Pour les abonnements : dans les agences de vente ou par correspondance.

Contact Lien



→ Toute l'information sur <http://www.tibus.fr/>



Du lundi au vendredi de 7h à 20h
et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

> Fiche n°13 Axeobus

Transports collectifs et à la demande de GP3A

Nature de l'aide

GP3A met à disposition de ses habitants un réseau de transport, composé de plusieurs services adaptés aux besoins de chacun. L'offre de transport se décline en 3 services complémentaires :

- **Axéobus** : Un service de transport urbain, ouvert à tous, composé de 3 lignes régulières circulant sur les 6 communes suivantes : Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon.
- **Axéophone** : Un service de transport à la demande, destiné aux habitants des 6 communes suivantes : Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon, résidant à plus de 500 m d'un arrêt du réseau urbain Axéobus.
- **Axéoplus** : Un service destiné aux personnes à mobilité réduite, réservé uniquement aux personnes âgées de plus de 80 ans ainsi qu'aux personnes invalides (carte d'invalidité à 80% ou plus) résidant sur l'une des 6 communes suivantes : Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon.

Montant

Axéobus :

- Ticket unité 1 € - Carnet de 10 tickets : 8 € - Abonnement mensuel : 24€.
- Tarification sociale : Une tarification sociale est mise en place sur le territoire de GP3A, sous conditions de ressources. Pour plus de renseignements, contacter les CCAS.

Axéophone :

- Tarif Ticket unité 1 € - Carnet de 10 tickets : 8 €. Le service Axéophone est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée et les enfants de moins de 5 ans accompagnés.

Axéoplus : 2€ l'aller et 2€ le retour. Le service Axéoplus est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée et les enfants de moins de 5 ans accompagnés.

Bénéficiaires

Axéobus : tout public.

Axéophone : toute personne résidant à plus de 500m d'un arrêt du réseau urbain Axéobus.

Axéoplus : personnes âgées de plus de 80 ans ainsi qu'aux personnes invalides (carte d'invalidité à 80% ou plus).

Modalités d'attribution

Axéobus : les tickets unité et les carnets de 10 tickets sont en vente auprès du conducteur de bus. L'abonnement mensuel est en vente à l'accueil des mairies de Grâce, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon, au siège de GP3A et à l'office de tourisme. L'ensemble des titres de transport est en vente à la boutique commerciale Axéobus - 12 rue Saint-Michel à Guingamp (mercredi : 14h-17h, vendredi et samedi : 9h-12h).

Axéophone : Ticket unité valable pour le trajet en taxi et pour le réseau urbain. A acheter au chauffeur de taxi.

Axéoplus : les tickets unité sont en vente auprès du conducteur de bus.

Contact Lien



→ Toute l'information sur <http://www.axeobus.fr>

> **Axéobus** : 12 rue St Michel à Guingamp

Mercredi 14h-17h, vendredi et samedi 9h-12h / 0 810 006 817

> **Axéophone** : 0 810 22 22 22

> **Axéoplus** : 0 810 22 22 22

→ L'ensemble des titres de transport est en vente à la boutique commerciale Axéobus : 12 rue Saint-Michel 22200 Guingamp
Mercredi : 14h-17h / Vendredi : 9h-12h / Samedi : 9h-12h

> Fiche n°14 TILT : TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX

Lannion-Trégor Communauté

Nature de l'aide

Le réseau TILT comprend des lignes régulières de bus :

- ligne A : Aéroport <> Hôpital,
- ligne B : Servel Calvaire <> Collège Coppens,
- ligne C : Ampère <> Roz ar Gavet,
- ligne D : Lannion <> Ile-Grande,
- ligne E : Lannion <> Trégastel,
- ligne M (lignes du marché) : desservant les communes de Rospez, Loguivy-les Lannion, Trédrez-Locquémeau, Ploumilliau, Lanvellec,
- Le Macareux : navette les jours de marché sur la commune de Perros-Guirec,
- ligne 30 Lannion-Morlaix,
- Services scolaires.

Montant

- 1,20 € le ticket unitaire - 9 € le carnet de 10 tickets plein tarif.
- 12,30 € la carte hebdomadaire.
- 33 € la carte mensuelle plein tarif - 23 € la carte mensuelle tarif réduit.

Bénéficiaires

Réseau de bus et de cars : tout public.

Modalités d'attribution

Réseau de bus et de cars : les tickets unitaires sont en vente auprès des chauffeurs de bus/cars. Les carnets de tickets et les cartes d'abonnements sont en vente dans les offices de tourisme.

Contact Lien



→ Toute l'information sur
<http://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

→ Plate-forme relation usagers de Lannion-Trégor Communauté :
02 96 05 55 55
info-usagers@lannion-tregor.com

> Fiche n°15 ALLO'TAD Transport à la demande

Communauté de communes Leff Armor

Nature de l'aide

ALLO'TAD est un service de transport à la demande organisé par la Communauté de Communes de Leff Armor.

Montant

- 2 € par personne pour un aller simple
- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés et les personnes accompagnant une personne en situation de handicap (justificatif : carte d'invalidité à 80%), les enfants de - 12 ans doivent être accompagnés.

Bénéficiaires

Ce service est réservé aux personnes dépourvues de véhicule ou de permis de conduire ou dans l'incapacité durable ou temporaire d'utiliser un véhicule.

Modalités d'attribution

Jours de fonctionnement :

Mardi 08h30 à 19h30

Mercredi 8h30 à 19h30

Vendredi 8h30 à 19h30 Samedi 8h30 à 12h30.

A raison de 12 trajets mensuels (6 allers/6 retours)

Inscription à la mairie de résidence ou au LEFF ARMOR.

Réservation : appeler la Centrale de Mobilité au 0 810 22 22 22 la veille avant 12h00.

Communes desservies : Gommenec'h, Goudelin, Lannebert, Lanvollon, Le faouët, Le Merzer, Pléguien, Plouha, Pludual, Pommerit-le-vicomte, Saint-Gilles-les-bois, Tréguidel, Tréméven, Tressignaux, Trévélec.

Contact Lien



→ Leff Armor Communauté

Moulin de Blanchardeau

BP 36

22290 LANVOLLON

02 96 70 17 04

> Fiche n°16 TRANSPORTS A LA DEMANDE

Lannion-Trégor Communauté

Nature de l'aide

Lannion-Trégor Communauté met à disposition de ses habitants, en plus d'un réseau de transport de lignes de bus et de cars réguliers, plusieurs services à la demande :

Allo Tilt : service de transport à la demande de point d'arrêts à point d'arrêts sur Lannion, Ploubezre, Ploulec'h, Rospez.

Mobili Tilt : service de transport à la demande sur les 60 communes du territoire. Nombre de trajet par personne limité à 2 Aller/retour par semaine par personne.

Taxi Tilt : service de transport à la demande sur 5 pôles de LTC (Tréguier, Cavan, Plouaret, Lézardrieux et Plestin). Possible de se déplacer sur le pôle ; dérogations possibles pour motifs médicaux vers Lannion, Tréguier, Paimpol, pour raisons administratives (pôle emploi/sous-préfecture) et gare de Lannion. Nombre de trajet par personne limité à 52 par an et 4 par semaine.

Montant

Allo Tilt : 1,20 € le ticket unitaire - 9 € le carnet de 10 tickets plein tarif.

Mobili Tilt : 3 € le trajet.

Taxi Tilt : 3 € le trajet pour circuler à l'intérieur des pôles, 4 € sorties des pôles (dérogatoire).

→ Tarifs en vigueur au 4 septembre 2017

Bénéficiaires

Allo Tilt : tout public.

Mobili Tilt : personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80% ou personnes ayant plus de 80 ans avec QF < 1200 €.

Taxi Tilt : personnes de plus de 18 ans et ouvert aux usagers justifiants d'un QF inférieur à 1 200€.

Modalités d'attribution

Allo Tilt : les tickets unitaires sont en vente auprès des chauffeurs de bus/cars. Les carnets de tickets et les cartes d'abonnements sont en vente dans les offices de tourisme.

Mobili Tilt : inscription auprès de la plate-forme relation-usagers de LTC. Une facture trimestrielle est adressée à posteriori des trajets.

Taxi Tilt : inscription auprès de la plate-forme relation-usagers de LTC. Une carte de bénéficiaire est délivrée. Une facture trimestrielle est adressée à posteriori des trajets.

Contact Lien



→ Toute l'information sur

www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html

Plate-forme relation usagers de Lannion-Trégor Communauté :

02 96 05 55 55

info-usagers@lannion-tregor.com

> Fiche n° 17 TRANS BRO BEAR Transport à la demande

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

Nature de l'aide

Trans Bro Bégard est un service réservé aux habitants des 7 communes suivantes :

- Bégard,
- Kermoroc'h,
- Landébaëron,
- Péder nec,
- Saint-Laurent,
- Squiffiec,
- Trégonneau.

Montant

- 4 € par personne pour un aller-retour sur le périmètre d'une des 7 communes citées ci-dessus.
- 8 € par personne pour un aller-retour sur Guingamp et Lannion.

Le nombre de déplacements autorisés est illimité.

Bénéficiaires

Personnes âgées de plus de 70 ans.

Personnes à mobilité réduites.

Bénéficiaires du minima social.

Horaires et jours de fonctionnement

2 jours par semaine les mardis et vendredis de 9 h à 18 h, sauf jours fériés.

Contact Lien



→ Pré-réservations directement à la centrale au plus tard la veille du déplacement, avant 12h au 0 810 22 22 22

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n° 17 bis Transport à la demande

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération

Nature de l'aide

En cours de réalisation....

Faisant suite à la création de la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac et de Paimpol Goëlo au 1er janvier 2017, le territoire dispose actuellement de 5 transports à la demande dont les modalités de fonctionnement varient d'un territoire à l'autre.

Le projet consiste à mettre en œuvre des services de transport à la demande sur les territoires qui n'en disposent pas actuellement (Belle-Isle-en-Terre et Bourbriac) et d'homogénéiser le service de transport à la demande sur l'ensemble de l'agglomération.

Ce service permettra aux habitants de GP3A de se déplacer sur les 57 communes de l'agglomération.

Jusqu'à la mise en place effective de ce service, courant 2018, les dispositifs des transports à la demande existants restent inchangés.

Contact Lien



→ Plus d'informations à Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération
11 rue de la Trinité
22200 GUINGAMP
02 96 45 49 40
contact@gp3a.bzh

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°18 LES TRANSPORTS COLLECTIFS PRIVÉS

Nature de l'aide et montant

Des transports collectifs privés sont proposés sur le territoire, à titre d'exemple :

OUIBUS

Trajets

Guingamp – Brest gare / Brest Portes de Gouesnou	à partir de 5€,
Guingamp – Rennes	à partir de 9€,
Guingamp – Lille	à partir de 31€,
Guingamp – Paris	à partir de 19€,
Guingamp - Londres	à partir de 48€.

FLIXBUS

Trajets

Guingamp – Brest	à partir de 5€,
Guingamp – Morlaix	à partir de 5€,
Guingamp – Saint-Brieuc	à partir de 5€,
Guingamp – Rennes	à partir de 5€,
Guingamp - Paris	à partir de 19€.

Bénéficiaires

Tous publics.

Contact Lien

→ *Toute l'information sur*

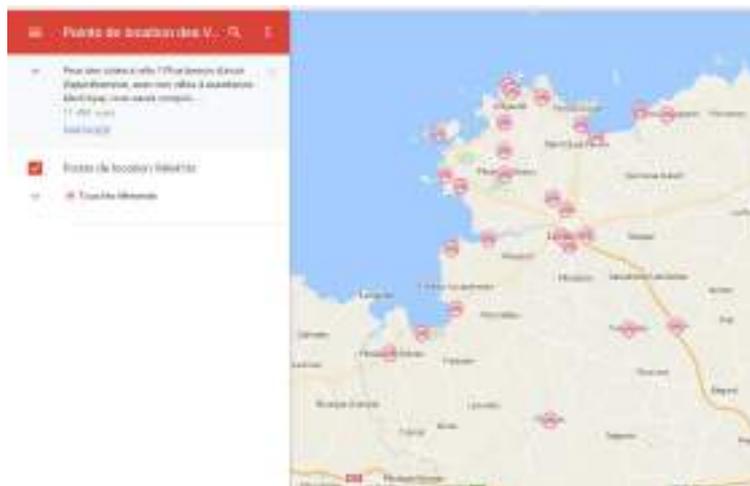
<http://fr.ouibus.com/fr>

<https://www.flixbus.fr/voyages-car#/map/51426>

> Fiche n°19 LES VELEK'TRO

Nature de l'aide

Location de vélo à assistance électrique sur le territoire de Lannion Trégor Communauté.



Montant

La location est payable d'avance :

- En saison du 1er avril au 31 octobre : 10 € la journée, 55 € la semaine.
- Tarifs hors saison du 1er novembre au 31 mars : 10 € la journée, 20 € la semaine, 30 € le mois et 60 € le trimestre.
- Tarifs étudiants : 10 € le mois, 20 € le trimestre et 50 € l'année universitaire (sauf juillet et août).

Bénéficiaires

A destination des étudiants :

Permet de se déplacer librement, sans contraintes d'horaires, aller à l'université, faire ses courses et emporter le vélo chez soi.

Tarifs attractifs suivant 3 formules : mois, trimestre et année universitaire (sauf juillet et août).

A destination des habitants :

Pour des déplacements sur l'Agglomération.

Location possible en hiver, pour se déplacer librement, sans contraintes d'horaires, aller au travail, faire ses courses et emporter le vélo chez soi.

Modalités d'attribution

L'expérimentation selon 3 formules (semaine, mois, trimestre) aura lieu jusqu'à fin mars sera reconduite à partir de début novembre.

Contact Lien



→ Plus d'informations sur <http://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/les-velek-tro.htm>

1 rue Monge - CS 10761
22307 LANNION Cedex
02 96 05 09 00

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°20 Location vélos à assistance électrique

Nature de l'aide

La Mission Locale Ouest Côtes d'Armor permet la location, de façon temporaire, des vélos à assistance électrique aux jeunes de 16 à 25 ans inscrits dans une démarche de formation ou de recherche d'emploi.

Montant

Le montant de la location s'élève à 0,50 € par jour.

Un chèque de caution de 100 € est demandé et rendu au terme de la location si le vélo est en état.

Il comprend : la mise à disposition du vélo avec le casque, le gilet de signalisation, l'antivol et la batterie. L'entretien courant du vélo sera assuré par l'opérateur en charge de la location avant celle-ci.

Le non-respect de la date du retour entraîne la facturation des jours supplémentaires.

Le jeune devra présenter une assurance responsabilité civile pour toute location.

Bénéficiaires

Jeunes suivis par la Mission locale OCA et en démarche de formation ou de recherche d'emploi.

Modalités d'attribution

Faire la demande auprès de la Mission Locale.

Signature d'un contrat de location entre le jeune et la Mission Locale.

Contact Lien



→ Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

Antenne de Guingamp
10 rue du 48ème RI
02 96 40 17 30

Antenne de Paimpol
Centre Henri Dunant
02 96 20 43 79

Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°21 Location scooter

Nature de l'aide

La Mission Locale Ouest Côtes d'Armor permet la location de scooters, équipés d'un casque et d'un antivol, de façon temporaire aux jeunes de 16 à 25 ans, inscrits dans une démarche de formation ou de recherche d'emploi.

Montant

Le montant de la location s'élève à 1€ par jour.
Un chèque de caution est demandé et rendu au terme de la location.
Il comprend : la mise à disposition du scooter avec le casque et l'antivol, assurance, l'entretien et un plein de carburant.
Le non-respect de la date du retour entraîne la facturation des jours supplémentaires.

Bénéficiaires

Jeunes suivis par la Mission locale.

Modalités d'attribution

Faire la demande auprès de la Mission Locale.
Signature d'un contrat de location souscrit entre le jeune et la structure.

Contact Lien



→ *Mission Locale Ouest Côtes d'Armor*

*Antenne de Guingamp
10 rue du 48ème RI
02 96 40 17 30
Convention avec la
Maison de l'Argoat*

*Antenne de Paimpol
Centre Henri Dunant
02 96 20 43 79*

*Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09*

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°22 Service location du FASTT

Nature de l'aide

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose aux salariés intérimaires des solutions pour louer une voiture de catégorie A pour 5 € par jour maximum ou de 2 roues à 2€.

Montant

- 5 € par jour de location maximum pour les voitures.
- 2 € pour les 2 roues.
- Jusqu'à 100km par jour pour les déplacements domicile/travail.
- Cout éventuel de dépassement kilométrique.
- Carburant : faire le plein avant de rendre le véhicule.

Bénéficiaires

- Etre en mission au moment de la location de voiture.
- Etre âgé de plus de 21 ans.
- Posséder un permis de conduire valide de plus d'un an.
- Présenter tous documents justifiant de votre identité et de votre domicile.
- Disposer d'une carte de paiement personnelle pour permettre au loueur de vérifier rapidement votre solvabilité.
- Ne pas disposer d'une solution de transport en commun permettant de se rendre sur le lieu > de mission ou d'en revenir en moins de 45 minutes,
- Ne pas bénéficier d'un remboursement des abonnements de transport en commun,
- Ne pas bénéficier d'indemnités de transport supérieures à 18 euros par jour.

Modalités d'attribution

- 5 € par jour maximum,
- Jusqu'à 90 jours par an,
- Une réponse dans la journée sur la disponibilité d'un véhicule,
- Jusqu'à 100 km par jour pour les déplacements domicile/travail,
- La location comprend l'assistance et l'assurance : responsabilité civile, vol et incendie (application d'une franchise),
- L'assurance ne couvre pas les bris de glace et les usages professionnels (livraison ou autres).
- Une caution pouvant aller jusqu'à 700 € maximum sera demandée.

Contact Lien



→ Faire la demande en ligne sur www.fastt.org
Fastt : 01 71 25 08 28

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°23 Covoiturage dans les Côtes d'Armor

Nature de l'aide

Ticoto :

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor met en place une politique volontariste en faveur du covoiturage.

- un site internet dédié au covoiturage, permettant aux personnes intéressées de partager leurs déplacements quels qu'ils soient,
- réalisation d'aires de stationnement (dites "aires de covoiturage"), permettant aux personnes pratiquant le covoiturage, de garer leurs véhicules dans des lieux dédiés à cet usage.

Le covoiturage est une solution économique, un geste écologique, un mode de déplacement solidaire.

Principe : un conducteur propose sa voiture et ses services pour un trajet donné, avec la date et l'heure souhaitée. Les frais sont aussi laissés à son appréciation.

Service en ligne de covoiturage à titre d'exemple :

BlaBlaCar.

Montant

Ticoto :

Accès et inscription au site internet de covoiturage Ticoto : gratuit.

Partage des frais entre covoitureurs : la participation demandée ne doit pas excéder le montant des frais réellement subi par le conducteur (le transport rétribué est soumis à des règles particulières et pourrait engendrer des difficultés en cas d'accident). Cette répartition des frais est librement convenue entre les utilisateurs. Le montant ou la règle de calcul doivent être arrêtés dès le départ. Pour mesurer le coût d'utilisation d'une voiture, il faut prendre en compte : le nombre de kilomètres parcourus, le prix du carburant, l'usure de la voiture en fonction de ses caractéristiques (utilisation possible du barème des impôts pour le calcul des frais réels, www.impots.gouv.fr.)

BlaBlaCar :

0,082 EUR/km et par passager.

Bénéficiaires

Tout public.

Modalités d'attribution

Ticoto & BlaBlaCar : inscription sur le site internet.

Contact Lien



→ Toute l'information sur <http://www.ticoto.fr>



→ <https://www.blablacar.fr/>

SE DEPLACER

→ LES AIDES FINANCIERES

- > Fiche n°24 : Aide à la mobilité
- > Fiche n°25 : EPAPE
- > Fiche n°26 : Indemnités de transport
- > Fiche n°27 : ARGOAT
- > Fiche n°28 : FAJ Fonds d'Aide aux Jeunes
- > Fiche n°29 : FDI Fonds Départemental d'Insertion

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°24 Aide à la mobilité

Nature de l'aide

L'aide à la mobilité proposée par Pôle emploi permet de prendre en charge des frais de déplacement liés à la recherche d'emploi (pour un entretien, pour un concours public ou une prestation intensive Pôle emploi), la reprise d'emploi (CDI ou CDD d'au moins 3 mois consécutifs) ou l'entrée en formation.

Montant

L'entretien d'embauche, la reprise d'emploi ou la formation financée par Pôle emploi doit être située à plus de 60 kms ou deux heures de trajet aller-retour de résidence du demandeur d'emploi).

Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un forfait kilométrique de 0,20 € par kilomètre multiplié par le nombre de kilomètres parcourus aller-retour (paiement au premier kilomètre). La prise en charge des frais de déplacement peut se faire également sous forme de bons de transport.

Le forfait kilométrique peut être complété d'une aide aux repas (6€) et d'une aide à l'hébergement (30€) sur justificatifs.

Le demandeur d'emploi peut bénéficier de l'aide à la mobilité, tout type de prise en charge confondu, dans la limite d'un plafond annuel (12 mois glissants) de 5 000€.

Bénéficiaires

L'aide à la mobilité est accessible aux demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1, 2, 3, 4 « stagiaire de la formation professionnelle » ou 5 « contrats aidés » qui sont :

- soit non indemnisés au titre de l'allocation chômage,
- soit indemnisés au titre d'une allocation chômage dont le montant est inférieur ou égal à l'allocation d'aide au retour à l'emploi minimale (ARE minimale).

Modalités d'attribution

La demande peut se faire auprès de l'accueil du Pôle Emploi (le matin) ou **en ligne**, sur l'espace personnel du DE et non plus par le biais d'un formulaire. La demande est à compléter au plus tard dans le mois suivant la reprise d'emploi ou l'entrée en formation, avant un entretien d'embauche et au plus tard dans un délai de 7 jours après celui-ci.

Contact Lien

→ Pôle Emploi



Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 39 49

Pôle emploi Lannion
1 rue du muguet
22300 Lannion
Tél : 39 49

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°25 Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi

Personnes en situation de handicap

Nature de l'aide

L'Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi (EPAPE) vise à lever les obstacles financiers pouvant constituer un frein à la démarche active des personnes handicapées dans leur parcours d'accès à l'emploi compte tenu de la précarité de leur situation.

L'EPAPE doit permettre de financer des frais tels que : frais vestimentaires courants ou tenue de travail, réparation de véhicule, frais de transport ponctuels, dépenses liées à l'hygiène, paiement de frais d'assurance voiture, matériel professionnel lié à la formation etc...en complément des aides de droit commun.

Montant

Montant plafonné à 400 € par année, mobilisable par tranches de 100 €.

Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi dans une démarche active de retour ou d'accès à l'emploi.
- Salariés en accès à l'apprentissage.
- Personnes sortant d'un Centre de Rééducation Professionnelle (CRP).

Modalités d'attribution

L'EPAPE est attribuée par l'Agefiph après prescription de Pôle emploi, de la Mission locale ou de Cap emploi via un formulaire de prescription téléchargeable sur le site de l'Agefiph.

Cette aide ne se substitue pas aux autres aides disponibles dans le droit commun ; son opportunité est appréciée par le prescripteur.

Cette aide ne peut être sollicitée pour le remboursement de frais déjà effectués.

Contact Lien



→ Informations auprès de Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale



→ Agefiph : www.agefiph.fr/Professionnel

LTC

LAC

GP3A

Emploi
 Formation

> Fiche n°26 Indemnités de transport des stagiaires de la formation professionnelle

Nature de l'aide

Les stagiaires de la formation professionnelle rémunérés par la Région Bretagne peuvent bénéficier d'indemnités de transport et/ou d'hébergement pour se rendre au centre de formation.

Montant

Les stagiaires rémunérés par le critère de l'âge (dans le cadre du régime public de rémunération des stagiaires) :

AGE	DISTANCE	INDEMNITE MENSUELLE			
		TRANSPORT	TRANSPORT SI HEBERGEMENT	HEBERGEMENT	CUMUL
Moins de 18 ans	De 0 à 15 km	- €	- €	37,20 €	- €
	+ de 15km à 50 km	32,93 €	13,95 €	37,20 €	51,15 €
	Plus de 50 km	32,93 €	24,85 €	37,20 €	62,05 €
18 ans et plus	De 0 à 15 km	- €	- €	- €	- €
	+ de 15km à 50 km	32,93 €	- €	- €	- €
	Plus de 50 km	32,93 €	- €	81,41 €	non

Tous les autres stagiaires entrant sur la rémunération par un autre critère que celui de l'âge peuvent faire une demande de remboursement de leurs frais de transport si la distance domicile/lieu de formation est supérieure à 25 km.

- Remboursement du trajet « aller » au démarrage de la formation et du trajet « retour » à la fin de la formation (100% des frais de transport sur la base du prix du billet SNCF 2nde classe).

- Remboursements de voyages pour rapprochements familiaux (de 75% des frais de transport sur la base du prix du billet SNCF 2nde classe) à raison : d'1 voyage mensuel pour les moins de 18 ans, d'1 voyage si le stage dure plus de 8 mois pour les plus de 18 ans célibataires, d'1 voyage si le stage dure entre 3 et 8 mois, de 2 voyages au-delà de 8 mois, si le stagiaire est marié ou chargé de famille.

Les stagiaires de la formation professionnelle rémunérés par la Région Bretagne, c'est à dire en formation dans le cadre de dispositifs de formation de la Région et non indemnisés par Pôle emploi.

Bénéficiaires

Uniquement les stagiaires de la formation professionnelle rémunérés sur le critère de l'âge par la Région Bretagne, c'est à dire en formation dans le cadre de dispositifs de formation de la Région et non indemnisés par Pôle emploi.

Modalités d'attribution

Ces forfaits transports et/ou hébergements sont versés mensuellement à terme échu en fonction des jours de présence en formation.

Contact Lien

→ La demande d'indemnité transport est transmise à la Région par l'organisme de formation en même temps que le dossier de rémunération.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°27 ARGOAT

Aide Régionale aux apprentis pour le transport

Nature de l'aide

Aide financière versée par la Région aux apprentis destinée à participer aux coûts relatifs au transport, à l'hébergement et à la restauration.

Montant

L'aide est calculée en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé :

Niveau / âge *	Moins de 18 ans	18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
Niveaux 1 et 2 (bac+3, +4 ou +5)	800 €	450 €	400 €
Niveau 3 : bac +2		650 €	
Niveau 4 : bac pro		550 €	
Niveau 4 sauf bac pro			
Niveau 5 : CAP, BEP, MC ...			

Bénéficiaires

Tous les apprentis inscrits dans un Centre de Formation d'Apprentis breton pour préparer une formation conventionnée avec la Région Bretagne.

Modalités d'attribution

Le versement complet de l'aide est conditionné à l'assiduité de l'apprenti au CFA sur l'année de formation.

L'aide est versée à l'apprenti après transmission des données par le CFA et instruction par la Région Bretagne.

Contact Lien



→ Contact auprès du CFA où est inscrit l'apprenti

→ Région Bretagne : argoat@bretagne.bzh

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°28 FAJ Fonds départemental d'Aide aux Jeunes

Nature de l'aide

Le FAJ a pour objet principal d'apporter une aide financière ponctuelle aux jeunes de 18 à 25 ans éprouvant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle : subsistance, frais liés au transport, la santé, la formation ou le logement, les dépenses engendrées par une recherche d'emploi, la mobilité pour des déplacements liés à une formation ou en apprentissage, l'apprentissage de la conduite : les 10 dernières leçons.

La gestion administrative et financière est confiée aux Missions Locales.

Montant

L'aide accordée en une ou plusieurs fois est plafonnée à :

600€ maximum par année civile avec possibilité de dérogation jusqu'à 700€.

80 € pour les aides d'urgence à intégrer ultérieurement dans le « droit de tirage » sur la période considérée.

Pour le permis, prise en charge possible de dix leçons de conduites dans la limite de 500€, y compris la présentation au permis.

Bénéficiaires

Jeunes de 18 à 25 ans révolus.

Les jeunes allocataires du RSA.

Les jeunes en "Garantie Jeunes", dans la limite 320€ le 1er mois dans l'attente de rémunération ou sur dérogation jusqu'à 600€ les deux premiers mois.

Modalités d'attribution

L'aide est accordée sous conditions de ressources et charges mensuelles du jeune ou du ménage. Un comité d'attribution prend sa décision après examen des demandes et évaluation de l'intérêt du projet d'insertion sociale et/ou professionnel du jeune concerné.

Contact Lien



→ Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

Antenne de Guingamp
10 rue du 48ème RI
02 96 40 17 30

Antenne de Paimpol
Centre Henri Dunant
02 96 20 43 79

Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°29 FDI Fonds départemental d'insertion

Nature de l'aide

Le Fonds départemental d'insertion est une aide financière versée par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du rSa dans une démarche d'insertion professionnelle.

Nature des aides	Prise ou reprise d'un emploi	Formation validée par Pôle Emploi
Permis de conduire Véhicule Léger (après obtention du code)	✓	
Achat d'une voiture, d'un cyclomoteur ou scooter chez un professionnel	✓	
Achat d'un vélo chez un professionnel	✓	
Réparation d'un véhicule	✓	
Contrôle Technique, carte Grise d'un véhicule	✓	
Frais de déplacement		✓
Frais d'hébergement		✓
Frais de garde d'enfant		✓
Frais d'équipement		✓

Montant

600 € maximum par personne et par année civile, toujours sur présentation d'un devis.

Bénéficiaires

Bénéficiaires du rSa tenus aux obligations de démarches et étant dans une démarche d'insertion.

Les allocataires en contrat aidé en ACI, sont éligibles au FDI s'ils étaient au rSa socle à l'embauche, seulement lors de leur 1^{er} Contrat CDDI (pas dans le cadre d'un renouvellement).

Modalités d'attribution

Dossier à constituer auprès du Travailleur Social ; aide accordée sur présentation de devis et après passage en commission.

Toute demande doit s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle validée dans le cadre du CER (Contrat d'Engagements Réciproques) ou d'un PPAE (Projet Personnalisé d'Aide à l'Emploi).

Aide accordée sous réserve d'avoir au préalable sollicité les aides institutionnelles déjà existantes.

Contact Lien

→ Conseil Départemental, Maisons du département

Côtes d'Armor
le Département



Maison du Département
Guingamp/Rostrenen
9, Place St Sauveur
02 96 40 10 30

Maison du Département Lannion/Paimpol
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728
223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

SE DEPLACER

→ LES TARIFS ET TARIFS SOLIDAIRES

- > Fiche n°30 : Abonnement Uzuel
- > Fiche n°31 : Billet A/R et carnet
- > Fiche n°32 : Tarif TER moins de 26 ans
- > Fiche n°33 : Les Prix Ronds
- > Fiche n°34 : Tarifs TIBUS

- > Fiche n°35 : Billet Actuel Emploi
- > Fiche n°36 : Carte Actuel
- > Fiche n° 37 : Tarifs Solidaires TILT
- > Fiche n°38 : TIBUS - Ticket social
- > Fiche n°39 : Bon transport

Se déplacer

→ Tarifs

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°30 Abonnement UZUEL

Déplacements quotidiens

Nature de l'aide

Tarifcation proposée par la Région Bretagne : réduction sur un même trajet du réseau de transport public régional (TER + lignes routières) effectué quotidiennement.

Se décline également en version intermodale TER + réseau urbain (Brest, Landerneau, Lannion, Lorient, Morlaix, Pontivy, Quimper, Quimperlé, Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Vannes) et TER + TGV (sauf entre Rennes et Vitré).

Montant

- Abonnement Uzuel 26 ans et plus : réduction jusqu'à -75% par rapport au tarif normal.
- Abonnement Uzuel jeunes - 26 ans : réduction de -75 % et plus par rapport au tarif normal.
- Cet abonnement se décline en version mensuelle ou hebdomadaire.

Bénéficiaires

Accessible à toute personne voyageant régulièrement sur un même trajet.

Modalités d'attribution

Chargement sur la carte KorriGo.

Contact Lien



→ Toute l'information sur www.ter.sncf.com/bretagne

Par téléphone

TER Bretagne : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 10h à 17h.

36 35 :

Services téléphoniques, accessibles par simple reconnaissance vocale, tous les jours de 7h à 22h. Prix d'un appel : 0,40 € TTC/mn hors surcoût éventuel de votre opérateur.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°31 Billet aller/retour et carnet

Nature de l'aide

Tarifcation proposée par la Région Bretagne : tarif réduit sur un aller-retour sur le réseau de transport public régional, incluant une nuit sur place sur TER (pas de contrainte sur les lignes routières ou sur l'achat d'un carnet).

Billet à l'unité ou carnet de 6 ou 10 tickets.

Montant

- Carnet :

Pour les moins de 26 ans : 50 % de réduction par rapport au tarif normal sur des trajets effectués sur une même origine-destination (moins de 70 kms).

Pour les plus de 26 ans : 30 % de réduction par rapport au tarif normal sur des trajets effectués sur une même origine-destination (moins de 70 kms).

- Billet aller/retour :

Pour les moins de 26 ans : 50 % de réduction par rapport au tarif normal sur un trajet aller-retour incluant au moins une nuit sur place.

Pour les plus de 26 ans : 30 % de réduction par rapport au tarif normal sur un trajet aller/retour (uniquement sur lignes routières).

Bénéficiaires

Accessible à tous les jeunes de moins de 26 ans sur TER.

Accessible à tous sur les lignes routières.

Modalités d'attribution

Pour TER : en gare et boutiques SNCF, sur les distributeurs de billets régionaux, sur internet. L'ensemble des titres sont chargeables sur carte KorriGo.

Pour les lignes routières régionales : en gare routière, à bord, dans un réseau de distributeurs agréés.

Contact Lien



→ Toute l'information sur
www.ter.sncf.com/bretagne

Par téléphone

TER Bretagne : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 10h à 17h.

36 35 :

Services téléphoniques, accessibles par simple reconnaissance vocale, tous les jours de 7h à 22h. Prix d'un appel : 0,40 € TTC/mn hors surcoût éventuel de votre opérateur.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°32 Tarif TER moins de 26 ans

Nature de l'aide

Tarif pour les jeunes de moins de 26 ans qui souhaitent se déplacer en Bretagne.

Montant

- 8 € le trajet de moins de 150 km.
- 15 € le trajet de plus de 150 km partout en Bretagne.

Bénéficiaires

Les jeunes de moins de 26 ans, sans conditions.

Modalités d'attribution

Billets en vente dans toutes les gares en Bretagne, sur internet et chargeables sur KorriGo.

Contact Lien



→ Toute l'information sur
www.ter.sncf.com/bretagne

Par téléphone

TER Bretagne : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 10h à 17h.

36 35 :

Services téléphoniques, accessibles par simple reconnaissance vocale, tous les jours de 7h à 22h. Prix d'un appel : 0,40 € TTC/mn hors surcoût éventuel de votre opérateur.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°33 Les Prix Ronds TER Bretagne

Nature de l'aide

Profitez, en seconde classe, de retours gratuits sur tous les TER le samedi (y compris les jours fériés) et les autres jours sur les trains identifiés en vert sur les fiches horaires. Le trajet retour doit être effectué dans les 7 jours qui suivent l'aller.

Retour gratuit valable pour 1 aller et un retour choisis parmi les TER identifié en vert sur les fiches horaires.

Montant



Bénéficiaires

Tout Public.

Modalités d'attribution

Billets en vente dans toutes les gares en Bretagne, sur internet et chargeables sur KorriGo.

Contact Lien



→ Toute l'information sur www.ter.sncf.com/bretagne

Par téléphone

TER Bretagne : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 10h à 17h.

36 35 :

Services téléphoniques, accessibles par simple reconnaissance vocale, tous les jours de 7h à 22h. Prix d'un appel : 0,40 € TTC/mn hors surcoût éventuel de votre opérateur.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°34 Tarifs Réseau TIBUS

Nature de l'aide

22 lignes de transport desservent le Département. Le réseau TIBUS propose un tarif unique pour se déplacer quel que soit la durée ou longueur du trajet. Certains services sont à la demande et doivent être réservés la veille au plus tard.

Montant

- Ticket unique à 2 €.
- Carnet de 10 trajets à 15 €.
- Abonnement mensuel à 40 €.
- Abonnement annuel à 400 €.

Bénéficiaires

Tout public, habitant ou non le Département des Côtes d'Armor.

Modalités d'attribution

- Pour le ticket unique et le carnet de 10 trajets : Achat auprès du conducteur.
- Pour les abonnements : dans les agences de vente ou par correspondance.

Contact Lien



→ Toute l'information sur <http://www.tibus.fr/>



Du lundi au vendredi de 7h à 20h
et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°35 Billet Actuel Emploi

Nature de l'aide

Tarifcation proposée par la Région Bretagne : aller / retour gratuit sur le réseau régional.

Montant

Billet gratuit.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi inscrits dans un Pôle Emploi breton devant se déplacer pour sa recherche d'emploi ou de formation pour se rendre à : un entretien d'embauche, un entretien de formation, une période de mise en situation en milieu professionnel, une évaluation de compétences et de capacités professionnelles (prestation pôle emploi), un entretien de validation des acquis de l'expérience, un salon professionnel, un concours administratif.

Modalités d'attribution

Accordé sans conditions de ressources par Pôle Emploi qui délivre un bon de transport à échanger contre un billet en gare.

Contact Lien



→ Pôle Emploi

*Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 3949*

*Pôle emploi Lannion
1 rue du muguet
22300 Lannion
Tél : 3949*

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°36 Carte Actuël

Nature de l'aide

Tarifification proposée par la Région Bretagne : sur justificatif de revenus pour les personnes en situation difficile mais également pour les apprentis, cette carte donne droit à 75 % de réduction sur le réseau de transport public régional (TER et lignes routières).

Montant

75 % de réduction sur le réseau régional.

Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi inscrits dans un pôle emploi breton depuis plus de 4 mois (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) non indemnisés ou indemnisés en dessous de 80% du SMIC.
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).
- Bénéficiaires de minima sociaux : Revenu de Solidarité Active (RSA socle uniquement), > > Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), Allocation de demandeur d'asile.
- Bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).
- Bénéficiaires de l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente).
- Personnes en parcours d'insertion : Contrat d'accompagnement vers l'emploi, Emploi d'Avenir, CIVIS.
- Apprentis et pré-apprentis.

Modalités d'attribution

Formulaire de demande de carte disponible dans les boutiques et gares SNCF, dans les missions locales, les CCAS.
En téléchargement sur : www.ter-sncf.com/bretagne

Contact Lien



→ Toute l'information sur
www.ter.sncf.com/bretagne

Par téléphone

TER Bretagne : 0 800 880 562

Service et appel gratuits du lundi au vendredi de 6h15 à 20h, le samedi de 10h à 17h.

36 35 :

Services téléphoniques, accessibles par simple reconnaissance vocale, tous les jours de 7h à 22h. Prix d'un appel : 0,40 € TTC/mn hors surcoût éventuel de votre opérateur.

> Fiche n°37 TILT - Tarification solidaire sur le réseau de transport en commun LTC

Nature de l'aide

Lannion-Trégor Communauté met à disposition de ses habitants un réseau de transport, composé de plusieurs services adaptés aux besoins de chacun.

Elle a mis en place une tarification solidaire basée sur le quotient familial CAF.

Cette tarification permet d'avoir un abonnement mensuel à un tarif réduit ou très réduit.

Montant

- Carte mensuelle : 15 € (552 € < QF < 660€).
- Carte mensuelle : 10 € (406 € < QF < 551 €).
- carte mensuelle : 2€ (QF < 405€).

(Tarifs au 1^{er} juillet 2017)

Bénéficiaires

Ouvert à tous selon le quotient familial.

Modalités d'attribution

La carte mensuelle de transport est en vente dans les Offices de tourisme. L'utilisateur doit se munir d'un justificatif de quotient familial à demander à la CAF ou au CCAS de sa commune de résidence. Prévoir une photographie d'identité lors du premier achat.

Contact Lien



→ Toute l'information sur

<http://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

Plate-forme relation usagers de Lannion-Trégor Communauté :
02 96 05 55 55

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°38 Réseau TIBUS Ticket social

Nature de l'aide

Ticket social : Il permet 1 aller/retour dans la journée sur le réseau et une correspondance avec une autre ligne dans l'heure qui suit l'oblitération. Il doit être oblitéré après l'achat à l'aller et une seconde fois au retour. Achat auprès du conducteur, sur présentation de la carte d'ayant droit, délivrée par le Conseil Départemental.

Montant

Aller / retour avec un ticket pour 1,60 €.

Bénéficiaires

Bénéficiaires du RSA, Demandeur d'emploi dont les revenus sont inférieurs à 80% du SMIC net, Allocataire AAH, Titulaire d'un contrat aidé, cas particuliers en situation dûment justifiée.

Modalités d'attribution

Achat auprès du conducteur, sur présentation de la carte spécifique délivrée par le Conseil Départemental. La carte est délivrée par le service transport du Conseil Départemental. Les demandes peuvent être formulées auprès du CCAS de la commune de résidence, auprès des Maisons du Département ou du service des transports du Conseil Départemental.

Contact Lien

→ Toute l'information sur <http://www.tibus.fr/>



PRIX D'UN APPEL LOCAL, DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 7h à 20h
et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°39 Bon transport

Nature de l'aide

Aide dans les déplacements occasionnels pour se rendre à un entretien d'embauche en dehors de la région Bretagne et en complément de l'aide de la région (Fiche n°35, billet Actuel Emploi).

Montant

Éditions de bons à transformer en billets de transport auprès des guichets SNCF à échanger contre un titre de transport .

Bénéficiaires

Bénéficiaires des minima sociaux et les personnes en CDDI ou CUI (fournir une copie du contrat d'insertion).

Modalités d'attribution

Résider dans le département Côtes d'Armor depuis plus au moins un mois.
Refus des autres aides légales.

Contact Lien



→ Conseil Départemental, Maisons du département

Maison du Département
Guingamp/Rostrenen
9, Place St Sauveur
02 96 40 10 30

Maison du Département Lannion/Paimpol
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728
223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

ACHETER - FAIRE REPARER SON VEHICULE

→ LES AIDES FINANCIERES

- > Fiche n°40 : FDI/Fonds Départemental d'Insertion
- > Fiche n°41 : Aide à l'entrée dans la vie active (MSA)
- > Fiche n°42 : EPAPE
- > Fiche n°43 : Garage solidaire (Carhaix)
- > Fiche n°44 : Garage solidaire Meca Rapid (Saint Briec)
- > Fiche n°45 : Mobiliz - Garage solidaire
- > Fiche n°46 : Microcrédit
- > Fiche n°47 : Crédit automobile Intérimaire
- > Fiche n°48 : Pass Engagement
- > Fiche n°49 Les autos du cœur

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
 Formation

> Fiche n°40 FDI Fonds Départemental d'Insertion

Nature de l'aide

Le Fond départemental d'insertion est une aide financière versée par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du rSa Socle dans une démarche d'insertion professionnelle.

Nature des aides	Prise ou reprise d'un emploi	Formation
Réparation d'un véhicule	✓	
Contrôle Technique, carte grise d'un véhicule	✓	

Montant

600 € maxi par personne et par an.

Bénéficiaires

Bénéficiaires du rSa « socle » tenus aux obligations de démarches et étant dans une démarche d'insertion.

Les allocataires en contrat aidé en ACI, sont éligibles au FDI s'ils étaient au rSa socle à l'embauche, seulement lors de leur 1^{er} Contrat CDDI (pas dans le cadre d'un renouvellement).

Modalités d'attribution

Dossier à constituer auprès du Travailleur Social ; aide accordée sur présentation de devis (pas de facture) et après passage en commission.

Toute demande doit s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle validée dans le cadre du CER (Contrat d'Engagements Réciproques) ou d'un PPAE (Projet Personnalisé d'Aide à l'Emploi).

Aide accordée sous réserve d'avoir au préalable sollicité les aides institutionnelles existantes (FAJ).

Contact Lien



→ Conseil Départemental, Maisons du département

Maison du Département
Guingamp/Rostrenen
9, Place St Sauveur
02 96 40 10 30

Maison du Département Lannion/Paimpol
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728
223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°41 Aide à l'entrée dans la vie active MSA

Nature de l'aide

Cette aide a pour objet de faciliter l'accès des jeunes à l'autonomie. Elle concerne notamment le financement des frais liés à l'achat d'un véhicule. Elle est versée par la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Montant

Le montant de l'aide dépend des dépenses engagées.

L'aide accordée est à l'appréciation du comité restreint dans la limite de 1 000 € non renouvelable.

Pour les apprentis, préciser s'ils ont bénéficié de l'aide à la poursuite d'études et pour quel montant.

Bénéficiaires

Jeunes de plus de 18 ans et de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande entrant dans la vie active (dont l'apprentissage) dans une entreprise relevant de la MSA.

Modalités d'attribution

Régime d'affiliation :

- Le demandeur doit être bénéficiaire de prestations familiales à la MSA ou à défaut être affilié MSA en assurance maladie.
- Les salariés agricoles doivent bénéficier d'un contrat de travail d'au minimum 3 mois, temps plein ou partiel.
- Les non-salariés agricoles concernés sont les jeunes accédant au statut de MSA directement après les études.

Ressources : Les ressources brutes des 3 derniers mois précédant la demande doivent être inférieures ou égales au SMIC brut en cours + 10%.

Toute demande doit être formulée dans un délai de 12 mois suivant l'entrée dans la vie active et en milieu agricole.

Contact Lien



→ MSA d'Armorique
12, rue de Paimpont
22025 Saint Brieuc cedex 1
02 96 78 87 00

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°42 Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi

Personnes en situation de handicap

Nature de l'aide

L'Enveloppe Personnalisée d'Aide Ponctuelle à l'Emploi (EPAPE) vise à lever les obstacles financiers pouvant constituer un frein à la démarche active des personnes handicapées dans leur parcours d'accès à l'emploi compte tenu de la précarité de leur situation.

L'EPAPE doit permettre de financer des frais tels que : frais vestimentaires courants ou tenue de travail, réparation de véhicule, frais de transport ponctuels, dépenses liées à l'hygiène, paiement

Montant

Montant plafonné à 400 € par année, mobilisable par tranches de 100 €.

Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi dans une démarche active de retour ou d'accès à l'emploi.
- Salariés en accès à l'apprentissage.
- Personnes sortant d'un Centre de Rééducation Professionnelle (CRP).

Modalités d'attribution

L'EPAPE est attribuée par l'Agefiph après prescription de Pôle emploi, de la Mission locale ou de Cap emploi via un formulaire de prescription téléchargeable sur le site de l'Agefiph.

Cette aide ne se substitue pas aux autres aides disponibles dans le droit commun ; son opportunité est appréciée par le prescripteur.

Cette aide ne peut être sollicitée pour le remboursement de frais déjà effectués.

Contact Lien



→ Informations auprès de Pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale



→ Agefiph : www.agefiph.fr/Professionnel

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°43 GARAGE SOLIDAIRE DE CARHAIX

Nature de l'aide

Réparation, tous types d'interventions mécaniques sur véhicules auto, visite préalable contrôle technique.
Location de véhicule.
Vente de véhicule.
Facilités de paiement aux bénéficiaires du garage solidaire.

Montant

- Location 5,80 € par jour, caution de 500 € par véhicule ou autorisation de prélèvement, durée : deux mois maximum.

- Micro-crédits

Contacts : Organismes intervenants du microcrédit, réseaux bancaires adhérents au dispositif.

Bénéficiaires

Sur prescription des travailleurs sociaux.

Si accès direct : justificatif du bénéfice d'un minima social de moins de 3 mois demandé.

Modalités d'attribution

Adhésion à l'association 12 € par an et présentation d'un justificatif du statut de bénéficiaire d'un minima social ou d'une prescription d'un travailleur social.

Micro crédit : Aide au montage du dossier par le service administratif du garage solidaire de Carhaix, uniquement pour l'achat d'un véhicule auprès de celui-ci.

Contact Lien

→ Garage Solidaire www.garagesolidaire.fr

Rue Eugène GUILLOU
ZA de kervoasdoué
29270 CARHAIX
02 98 99 43 51
contact@garagesolidaire.fr

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°44 Garage solidaire «Meca'Rapid» Saint-Brieuc

Nature de l'aide

Réparation mécanique de tous types de véhicules automobiles.
Visite préalable au contrôle technique.

Montant

Éléments de facturation : Coût horaire + Adhésion (1 fois/an) + Redevance Recyclage (0,50 €).
Achat des pièces par le client (avec accompagnement des mécaniciens si nécessaire).

Bénéficiaires

Adhésion obligatoire (valable 1 an) pour toute personne souhaitant bénéficier des services du garage.

Peuvent adhérer :

- Habitants des QPV.
- Personnes physiques sous conditions de ressources.
- Personnes morales (SIAE, associations, etc).

Accès sur prescription (travailleurs sociaux, organismes d'accompagnement).

Accès direct après entretien et constitution d'un dossier avec pièces justificatives.

Modalités d'attribution

- Montant de l'adhésion : 5 € (habitants QPV) - 10 € (autres personnes physiques) - 50 € (personnes morales)
- Facilités de paiement possibles
- Travaux éligibles aux demandes d'aides sociales de droit commun et au micro-crédit

Contact Lien

→ Régie de Quartiers du Pays de Saint-Brieuc
8bis, rue Balzac - 22000 Saint-Brieuc
02 96 60 49 27
rq22@orange.fr

→ Sur place : « Meca'Rapid »
6, rue Niepce (secteur « Chaptal »)
22000 Saint-Brieuc

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°45 Mobiliz Garage solidaire

Nature de l'aide

« Mobiliz » est un programme développé par le groupe Renault auquel est associé Pôle emploi Bretagne. L'objectif est de lever les obstacles de mobilité notamment pour l'accès à l'emploi, les difficultés à se déplacer étant souvent un frein supplémentaire à la recherche d'emploi.

Montant

- Pièces de rechange à prix coûtant.
- Main d'œuvre à prix réduit.
- Abondement financier du garage partenaire.

Bénéficiaires

Si l'état de la voiture du bénéficiaire limite ses déplacements et qu'il est dans l'une des situations suivantes :

- bénéficiaire des minimas sociaux.
- bénéficiaire de l'allocation chômage (montant inférieur ou égal à 28,86 €/jour).
- en contrat aidé.

Modalités d'attribution

Le conseiller référent donnera les coordonnées d'un garage participant à l'opération avec lequel le demandeur pourra prendre rendez-vous. Il bénéficiera de la même prestation que n'importe quel client. La qualité des interventions ne changera pas.

C'est le montant de la facture qui sera diminué d'environ 45 % s'il a un véhicule Renault et à 30 % pour un véhicule d'une autre marque.

Contact Lien

→ Pôle Emploi



Pôle emploi Guingamp
6 rue du 48ème RI
22 200 Guingamp
Tél : 3949

Pôle emploi Lannion
1 rue du muguet
22300 Lannion
Tél : 3949

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°46 Microcrédit

Nature de l'aide

Le microcrédit est un prêt destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Initialement conçu pour financer des projets professionnels de création ou développement d'entreprise, ce dispositif a été étendu par la loi Borloo du 18 janvier 2005 au financement de projets personnels contribuant à améliorer la situation personnelle du bénéficiaire (économique, sociale, familiale...).

Montant

Le montant (minimum 300€) est limité à 3 000 € (sauf accident de la vie), remboursable par des mensualités adaptées, constantes, sur une durée comprise entre 6 et 36 mois, avec un taux d'intérêt fixe et ne déséquilibrant pas le budget du ménage. Le microcrédit personnel est un prêt personnel et non un crédit renouvelable.

(Assurance facultative)

Bénéficiaires

Les personnes exclues du crédit classique bancaire mais disposant d'une capacité de remboursement suffisante et ayant un projet d'insertion économique ou sociale (exemple de personnes : allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi indemnisés, travailleurs précaires en CDD ou en intérim, aux revenus irréguliers...).

Nature des projets : achat réparation de véhicule, financement de permis de conduire.

Modalités d'attribution

Se mettre en contact avec les intervenants du microcrédit :

Les réseaux accompagnants qui adhèrent au dispositif : accueil des demandeurs, identification/émergence du projet, analyse de la situation budgétaire et des aides de droit commun existantes, information complète sur le dispositif (un crédit engage et doit être remboursé), montage du dossier si éligibilité du demandeur, instruction, et suivi/accompagnement du bénéficiaire tout au long du remboursement du prêt.

Les réseaux bancaires qui adhèrent au dispositif (agrés par le FCS- Fonds de Cohésion Sociale) : étude du dossier transmis par le réseau accompagnant et décision d'octroi ou non du prêt demandé – transmission de la décision à l'emprunteur et au réseau accompagnant – Si octroi, transmission du contrat de prêt au bénéficiaire pour signature, suivi des prêts pendant toute leur durée de vie.

Contact Lien

*Caisse des dépôts → Toute l'information sur France-microcredit.org
(Liste des structures proposant le microcrédit + liste des réseaux bancaires).*

- Croix Rouge française des Côtes d'Armor
- Familles rurales des Côtes d'Armor
- FNARS de Bretagne

ADIE → Toute l'information sur www.adie.org

Cap Entreprises - 30 rue des Châtelets - BP 9101 - 22 031 Saint Briec cedex 09
Conseillère crédit : Frédérique Guillou - 02 96 76 63 78 - 06 88 09 14 26 fguillou@adie.org
Permanences : Guingamp, Lannion, Loudéac, Dinan

Modalités ADIE

- Accueil du demandeur,
- Identification/émergence du projet, analyse de la situation budgétaire et des aides de droit commun existantes, information complète sur le dispositif (un crédit engage et doit être remboursé).
- Montage du dossier si éligibilité du demandeur.
- Suite à accord d'un comité d'attribution, suivi et accompagnement du bénéficiaire tout au long du remboursement du prêt.
- Montant du micro crédit pour l'emploi salarié Adie limité à 5000€ remboursable par des mensualités adaptées, constantes, sur une durée comprise entre 12 et 36 mois.

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°47 Crédit automobile Intérimaire

Nature de l'aide

Le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose aux salariés intérimaires une solution de crédit pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Montant

Une solution de financement de 500€ à 12 000€ sur 12 à 60 mois (taux inférieurs à la fourchette basse du marché).

Bénéficiaires

- Etre en mission au moment de la demande ou dans les 30 jours qui précèdent.
- Justifier de 414h de travail dans l'intérim au cours des 12 derniers mois.
- Répondre aux conditions habituelles pour une demande de prêt, c'est à dire avoir la capacité financière pour rembourser les mensualités et ne pas être soumis à une interdiction bancaire ou judiciaire en cours.

Modalités d'attribution

Le partenaire financier réalise un diagnostic personnalisé. Si celui-ci est réalisable, il est possible de monter un dossier de financement et d'être accompagné jusqu'au terme du projet.

Contact Lien



→ Contacter le FASTT au 01 71 25 08 28
Simulation du crédit en ligne : www.fastt.org

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°48 Pass'Engagement

Nature de l'aide

Octroi d'une bourse par le Conseil Départemental 22 auprès des jeunes Costarmoricains de 18 à 25 ans en contrepartie d'un engagement bénévole dans une association intervenant autour des services rendus à la personne (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aides aux devoirs...).

Un appel à projet est lancé en mars/avril de l'année pour un engagement de septembre de la même année à juin de l'année suivante.

Montant

Montant de la bourse pouvant aller jusqu'à 1200€.

Bénéficiaires

Le Pass'Engagement est un dispositif qui s'adresse aux jeunes costarmoricains de 18 à 25 ans, incitant à une citoyenneté active et responsable.

Les projets des jeunes peuvent porter sur :

- Le passage du permis de conduire.
- L'achat d'un véhicule.
- Le logement.
- Les études et/ou la formation.

Modalités d'attribution

Il est demandé aux jeunes de s'engager entre 2 et 3 heures par semaine, de septembre à juin au sein d'une association. En contrepartie, ils recevront une bourse. Celle-ci sera versée en 2 fois (50% novembre/décembre et le solde à 6 mois d'engagement sur justificatifs).

Le remboursement pourra être demandé en cas d'abandon de l'engagement.

Contact Lien



→ Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

Antenne de Guingamp
10 rue du 48ème RI
02 96 40 17 30

Antenne de Paimpol
Centre Henri Dunant
02 96 20 43 79

Antenne de Lannion
1 Rue du Muguet
02 96 46 40 09



→ Conseil Départemental, Maisons du département

Maison du Département
Guingamp/Rostrenen
9, Place St Sauveur
02 96 40 10 30

Maison du Département Lannion/Paimpol
13 boulevard Louis-Guilloux - CS 40728
223004 Lannion cedex
02 96 04 01 04

LTC

LAC

GP3A

- Emploi
- Formation

> Fiche n°49 Les autos du cœur

Nature de l'aide

Réseau de solidarité permettant de proposer à des ménages modestes, des véhicules d'occasion donnés par des particuliers, et certifiés par l'association (contrôle technique, réparations préalables, entretien mécanique).

Le don à une association reconnue d'intérêt général ouvre droit à une réduction d'impôts. A l'issue du don, l'association Les Autos du Cœur délivre un reçu fiscal à produire auprès du Trésor Public lors de votre déclaration de revenus.

Montant

Le coût d'acquisition du véhicule d'occasion dépend de sa taille :

- 1 500 € pour un petit véhicule.
- 3 000 € pour un grand véhicule.

L'association donne également des informations aux travailleurs sociaux afin de rechercher des financements.

Bénéficiaires

Les Autos du Cœur sont destinées aux ménages modestes, pour lesquels l'absence de véhicule est un frein à l'autonomie, et à l'accès à un emploi.

Modalités d'attribution

La demande d'obtention d'un véhicule est conditionnée :

- A la contrepartie financière, nécessaire au fonctionnement de la chaîne de solidarité.
- Aux formalités de carte grise et d'assurance à la charge de l'acquéreur.

Contact Lien

→ *Les Autos du cœur*

02 47 23 93 96

Fax 02 47 30 96 52

lesautosducoeur@yahoo.fr

Formulaire en ligne : lesautosducoeur.fr

→ *Correspondants régionaux :*

M. CABILLIC (Brest) : 06 04 40 87 90

M. FONTMORIN (Saint-Malo) : 06 67 77 45 46

Ce guide a été réalisé par un collectif de partenaires locaux des territoires de Guingamp et de Lannion



POINT RÉGION DE SAINT-BRIEUC

16 rue du 71^e Régiment d'infanterie
22 000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 77 02 80 – Fax : 02 96 77 02 81
point-region-stbrieuc@bretagne.bzh
www.bretagne.bzh



Vous pouvez contribuer à l'amélioration de cet outil

→ Nous vous invitons à contacter :